

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 165

Artikel: Un bon usage politique du mensonge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne

Domaine 165 public

Aujourd'hui comme hier

« Imagination dans la recherche, description des mécanismes réels, extrémisme dans la mise en place des idées prétendument reçues. » C'était hier, 31 octobre 1963, le premier article du premier numéro de « Domaine Public ».

Il y a dix ans, la réalité politique, en Suisse, était avant tout celle des institutions, Etat et partis, et de la vie économique. Décrire concrètement cette réalité était alors chose assez nouvelle. Ce n'était pas facile, mais du moins disposait-on du temps nécessaire, car les institutions se modifiaient avec lenteur et la vie économique obéit à des règles aux variations connues. DP bi-mensuel pouvait alors suffire. Dans la limite de ses moyens, DP a cherché et proposé des solutions aux problèmes qui se posaient alors. Mais pour de nombreuses raisons, ces problèmes sont demeurés en suspens, ou n'ont trouvé que de tardives réponses. Qu'on le veuille ou non, mai 68, pris ici comme symbole, a brusquement servi de révélateur. Le retard des valeurs traditionnelles par rapport au développement technique, au style de vie offert par le progrès matériel, a remis en question les relais par lesquels s'élaboraient les décisions politiques. Tandis que l'impatience ou le refus de tel ou tel groupe de la population revêtaient désormais un sens concret et se traduisaient en actes, la société politique traditionnelle se raidit devant cette paralysie qui gagne les institutions, et refuse de nouveaux interlocuteurs, dénonçant au contraire les termites qui sapent la civilisation ou appelant à une sorte d'union sacrée autour des autorités et des institutions en place.

Rejetant ces interprétations qui débouchent toutes sur une société bloquée, DP constate que des forces politiques nouvelles sont à l'œuvre, dérisoires en puissance, par rapport aux organisations existantes, mais significatives, dans leur apparition, des temps à venir et des révolutions à faire. La réalité politique actuelle paraît donc simplement plus variée, et surtout plus mouvante que celle dont DP entendait rendre compte lors de sa fondation. La description des mécanismes réels exige une lecture plus attentive de l'actualité. DP hebdomadaire est donc devenu indispensable.

Mais pourquoi chercher à mieux suivre les faits du jour, sinon pour mettre en lumière l'essentiel, pour retrouver, sous le flot des faux problèmes, des fausses solutions, la permanence des questions fondamentales, l'existence des vrais pouvoirs qui dirigent notre société.

Aujourd'hui plus qu'hier, il convenait donc de rappeler que les objectifs sont connus et qu'ils sont simples, quoi que veuillent nous faire croire une actualité mystificatrice et les faux prophètes des nouvelles sociétés. Dans l'éditorial du numéro 163, qui annonçait la décision de transformer le journal en hebdomadaire, DP écrivait : « Aussi bien en ce qui concerne le statut du sol, que le logement, que la sécurité sociale, que l'éducation, que la réforme de l'entreprise privée, c'est-à-dire les structures

mêmes de la société anonyme, que la défense des libertés individuelles, etc., toutes ces réformes, qui ne sont pas de détail, s'inscrivant dans une perspective politique qui ne peut être que l'approfondissement du socialisme et de la liberté, ne passeront dans les faits qu'à travers un support politique. DP hebdomadaire sera, dans la mesure de ses accrus, ce support. »

Dans le sens même de ce programme, et des mutations politiques que nous relevions précédemment, DP devra aussi être le support d'une réalité politique plus large et plus vivante qu'autrefois, en recherchant la confrontation et le dialogue entre des institutions politiques, Etat, partis et syndicats, souvent dépassés, quelquefois bousculés, et les préoccupations nouvelles, les formes nouvelles (Mouvement populaire des familles, groupes de quartiers, de jeunes, professionnels) par lesquelles s'expriment de larges secteurs de la population, mais qui ne font plus partie de la société politique traditionnelle. Entre l'adhésion folklorique et le dénigrement systématique, il doit y avoir place pour une tentative d'analyse et de compréhension, comme il doit y avoir place pour un dialogue constructif entre le pluralisme de girouette et le sectarisme monotone.

Ce second aspect de la tâche de DP-hebdomadaire ne demandera pas moins d'imagination, de description, d'extrémisme que le premier. Imagination dans la recherche de solutions crédibles, puisqu'aucun des modèles de socialisme ne résiste aujourd'hui à la confrontation des faits. Description des mécanismes réels, puisque la condition première pour tenter de rendre crédible une proposition passe aujourd'hui par le refus de tous les schémas idéologiques qui nous sont proposés pour satisfaire la religiosité politique. Extrémisme dans la mise en place des idées prétendument reçues, car le courage politique ne consiste pas seulement à proposer des solutions neuves et hardies, mais à ne pas en taire le coût.

Ainsi élargi aux dimensions d'une réalité politique plus complexe parce que plus riche et changeante, le projet de DP reste-t-il le même aujourd'hui comme hier grâce à des moyens accrus.

Groupe de Genève

DP sortira dès le 1^{er} mars, chaque semaine. Le renouvellement des abonnements nous a permis de constater que nos lecteurs, dans leur grande majorité, encouragent cette décision. Quand bien même le choix leur était laissé de ne signer un nouveau bail que pour vingt numéros (160 à 180) ou pour l'hebdomadaire dès le 1^{er} mars, ils ont choisi l'hebdomadaire. Merci. Dans chaque numéro qui nous sépare du 1^{er} mars, nous préparerons le lancement. Chaque groupe cantonal s'exprimera. Pourquoi DP hebdomadaire ? Dans l'éditorial d'aujourd'hui, les membres du groupe de Genève donnent leur réponse.

Bi-mensuel romand

N° 165 25 janvier 1972 Neuvième année

Rédacteur responsable: Pierre-Antoine Goy

Le numéro : 1 franc

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 15 francs

Pour l'étranger : 20 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 22 69 10

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Eric Baier

Claude Bossy

Jean-Claude Crevoisier

Jean-Claude Favez

Bernard Zufferey

Le N° 166 sortira de presse le 8 février 1972

Un bon usage politique du mensonge

Le 31 décembre, Genève célèbre la fête de la Restauration. Double commémoration en réalité. Restauration de l'indépendance nationale, alors que croule l'empire napoléonien et que les troupes autrichiennes s'approchent de la ville. Mais aussi Restauration de l'ancienne république aristocratique sous la direction de deux anciens magistrats, Ami Lullin et Joseph des Arts, ce dernier émigré de longue date et véritable inspirateur de la constitution réactionnaire qui sera imposée à la république genevoise restaurée.

Manuels scolaires, leçons d'instruction civique, articles de presse ont beau insister sur la première des deux significations de cet anniversaire, la Restauration n'est pas une fête populaire, mais la cérémonie des sociétés patriotiques et militaires qui

l'organisent dans un esprit politiquement conservateur. L'incident de cette année l'a brutalement rappelé, au grand dam de tous ceux qui se veulent des esprits libéraux, attachés aux valeurs de tolérance et de concorde civique. Le lieutenant-colonel Jean-Jacques Rivoire, principal orateur de la cérémonie s'en est pris à tout ce qui sappe les vertus ancestrales, dénonçant dans la société, l'Eglise, l'armée, les signes de relâchements qui se multiplient. Il n'a évidemment pas oublié l'école, déclarant notamment : « A l'école et dans les universités, les jeunes qui seront les citoyens de demain subissent bon gré mal gré l'influence du corps enseignant qui, profitant de la carence des parents, se charge de « conditionner » très habilement une jeunesse influençable et réceptive. Certains profes-

seurs gauchisants soutenus et approuvés par le chef de l'instruction publique, encouragent la contestation, la drogue et l'anarchie.»

Ce discours devait entraîner le départ du chef du Département de l'instruction publique, qui assistait à la cérémonie et qui déposera plainte quelques jours plus tard : il ne constitue pourtant pas une surprise. Sympathisant du mouvement « vigilance », l'orateur avait annoncé son intention de prononcer le 30 décembre des paroles qui feraient du bruit. Plus encore, l'attaque de la Restauration ne fait que couronner une campagne qui n'a cessé de s'amplifier à l'approche de l'Escalade à la mi-décembre.

Les réunions à cette date des sociétés patriotiques que sont les Vieux Grenadiers et la Compagnie de 1602, organisatrice du cortège de l'Escalade, sont traditionnellement placées sous le signe de l'attachement au passé de Genève. La tradition a été respectée cette année. Mais le ton était plus agressif, l'attaque plus directe. La plus spectaculaire est venue du chef du Département de justice et police, le conseiller d'Etat radical Henri Schmitt. « Le Vieux Grenadier que je suis, devait-il avouer au banquet de la Société des Vieux Grenadiers, aimerait se livrer à quelques saintes indignations qu'il doit réfréner pourtant en tant que président du Conseil d'Etat... mais votre civisme saura sans nul doute distinguer. » Judicieuse remarque, qui n'était pas superflue, puisque l'orateur lance alors un appel très net à une mobilisation active pour la défense des valeurs traditionnelles. Et selon la presse, le président du Conseil d'Etat déclara notamment : « La situation à Genève est curieuse et grave : une « élite » de 400 jeunes intellectuels conteste actuellement la règle du jeu démocratique, provoquant des troubles dont certains auraient pu se terminer tragiquement... »

» Lorsqu'un danger extérieur menace nos libertés, Genève sait, elle l'a prouvé, à commencer par l'Escalade, s'unir pour bouter l'ennemi hors de ses murs. En revanche, si ce danger n'est plus à l'extérieur, mais bien dans nos murs, on remarque une certaine passivité de la masse silencieuse, qui laisse faire une minorité d'agitateurs. Genève oublie ses devoirs. C'est maintenant qu'il faut être uni... »

Et dans la foulée de cet exorde, le maire de Genève s'en prend ensuite, à son tour, à la subversion qui revêt aussi bien la forme de l'objection de conscience, de l'abstentionnisme que de la fraude fiscale et de la spéculation immobilière.

De telles attaques ne sont pas totalement nouvelles, surtout dans la bouche de M. Schmitt qui joue volontiers la carte, électoralement payante, de l'ordre et de la loi. Les arguments non plus, bien que depuis 1968, ils ont subi des modifications qui ne sont pas de détail. Le complot international, cher au ministre français de l'Intérieur, a disparu. Les gauchistes ne sont plus seuls visés. On les amalgame avec les spéculateurs et les fraudeurs. Le danger s'est précisé. Il est maintenant à l'intérieur de la Cité. Mais il s'est aussi personnalisé. Enfin il ne réside pas seulement dans l'activité des minorités agissantes, mais aussi dans la passivité de la majorité silencieuse. Le temps des dénonciations est passé. Voici venir celui de la mobilisation.

Tout cela étant connu, la campagne civique que Genève connaît depuis plusieurs semaines appelle déjà quelques premiers commentaires.

Le plus grave danger de cette dernière ne provient pas tant de sa violence, ou de sa fausseté, que de son ambiguïté. Certes le chef du Département de justice et police a rappelé à plusieurs reprises, dans la presse comme au Grand Conseil, son opposition à voir se créer polices parallèles et groupes d'action civique. Mais des paroles comme celles du 12 décembre, telles que la presse du moins les rapportent, ne correspondent pas exactement à cette politique. Si l'orateur les a prononcées dans l'euphorie d'un banquet un peu trop patriotique, c'est une légèreté bien coupable. Car il ne peut pas ne pas savoir que dans divers milieux militaires ou politiques, on attend avec impatience le moment de passer à l'action contre la contestation et que l'on s'y prépare même. L'appel à la majorité silencieuse peut donc être interprété comme le signal de l'action.

Du moins ne fait-on rien, bien au contraire, pour éviter les malentendus, tout en reconnaissant par ailleurs que le recours à l'initiative privée pour maintenir l'ordre serait le point de départ d'une escalade de violence qui ne pourrait être que préjudiciable à la démocratie et aux autorités que l'on entend défendre.

La seconde remarque est que, face à la puissance réelle, aux actions concrètes, aux troupes des contestataires, cette mobilisation civique apparaît comme singulièrement disproportionnée. Il suffirait donc de 400 « intellectuels » — on évitera de demander à M. Schmitt une définition de ce mot pour lui enlever toute tentation de sortir son revolver — pour menacer l'ordre public, les autorités, la société. Nous sommes en plein délire, ou en plein mensonge politique.

Mais il est possible que ce dernier ne paye pas. Déjà quelques jours après les fêtes de l'Escalade, un membre de la Compagnie de 1602, après avoir participé au cortège commémoratif, écrivait dans le « Courrier de Genève » le malaise qu'il avait ressenti en entendant les discours du 12 décembre. « On y parle du rôle civique que l'Etat voudrait assigner à notre compagnie, rôle qui s'apparente plutôt à celui d'une police parallèle. Ces tendances me paraissent révélatrices d'une mentalité, hélas fort répandue chez nous : frappe — et frappe mal — là où on ne veut pas s'interroger plus loin. »

» ... Oui, l'ennemi ce sont les affairistes, les spéculateurs et leurs alliés, ceux qui les laissent faire. »

» Ces gens-là et non les 400 gauchistes nous volent notre patrie... »

Paroles de bon sens qui sont peut-être partagées par un grand nombre de citoyens. La section genevoise de la société des sous-officiers, pour sa part, a invité personnellement le conseiller d'Etat Chavanne à son assemblée, placée sous le signe du service du pays et du respect des autorités, pour marquer sa désapprobation des attaques publiques lancées contre des autorités démocratiquement élues.

Quelles que soient les motifs réels de cette dernière association, c'est le rappel qu'il y a, malgré tout, en politique, une limite à la crédibilité du mensonge, quoi que prétendent les ambitieux et les roublards.

Jura: les retombées de la sagesse

Sur le double plan de la médiation entre les parties en cause et du déblocage de l'impasse jurassienne, pour la Commission Petitpierre, c'est l'échec. Les cinq « Sages », qui se retirent sous leur tente, concluent leur deuxième rapport « Jura » par un pathétique appel aux hommes de bonne volonté, fondé sur la lapalissade ambiguë selon laquelle le destin du Jura est désormais entre les mains des seuls Jurassiens.

« Somme toute, remarquait un conseiller national socialiste romand, les « Sages » ont bien rempli la seule mission que l'on pouvait attendre d'eux : geler la situation pendant plus d'un an. »

Cette observation désabusée prend chez d'autres observateurs la forme de l'inquiétude : « On a bien peur, écrit le rédacteur en chef du « Journal du Jura » (Bienne), que le fossé ne subsiste plus large, plus profond, plus inquiétant, plus déplorable que jamais. »

Non sans amertume, M. Petitpierre et ses collègues peuvent considérer les retombées de leur travail.

Les séparatistes annoncent un durcissement de leur action et, au seuil du 25^e anniversaire de leur mouvement, appellent le peuple à admettre « les actes durs, contraires ou inhabituels », en tant que moyens nécessaires pour faire progresser la cause du Jura.

Déçue parce qu'insuffisamment soutenue par ceux qui l'avaient enfantée, la « Troisième force » voit se refermer la porte étroite d'une solution basée sur un statut d'autonomie du Jura — « large et généreux » — à l'intérieur du canton de Berne.

Seuls ceux qui sont hostiles à tout changement de statu quo semblent pavoiser.

Devant cette impasse, le Conseil fédéral, par la voix de M. Pierre Graber à Paris, se voit contraint d'annoncer qu'il se saisira prochainement du « dossier Jura », plus brûlant, selon notre ministre des affaires étrangères, que celui du Marché commun.

De sages experts

Petit fait fort révélateur, M. Petitpierre et ses amis n'ont jamais eu droit au label de « médiateurs » qu'ils s'étaient donné. D'emblée on les a appelés les « Sages ».

Ils rejettent aujourd'hui l'échec de la médiation et, partiellement, l'absence de tout déblocage de la situation, sur l'attitude négative des séparatistes. En termes très vifs, ils reprochent au Rassemblement jurassien d'avoir constamment mis les pieds contre le mur et d'avoir refusé d'entrer dans le « jeu démocratique ».

Le refus des séparatistes d'entamer une discussion sur des bases qui ne leur convenaient pas, n'a toutefois pas empêché les « Sages » de se mettre à la tâche et, finalement, de prendre position. Un tel choix — mise à l'écart du R.J. — les amena indirectement à passer du rôle potentiel de médiateurs à celui d'experts. Illustration du phénomène, dans leur premier rapport de mai 1969, ils se sont bornés à modifier légèrement le contenu du projet constitutionnel du gouvernement bernois. Opérant une singulière volte-face par rapport à 1959, ce dernier proposait l'inscription du droit de libre disposition du Jura dans la constitution cantonale. A cette occasion, les « Sages » étaient parvenus à faire admettre que le recours à ce droit ne devait pas intervenir avant que n'ait été proposé aux Jurassiens un « statut d'autonomie ». Jouant à nouveau les conseillers, ils se limitent, dans leur deuxième rapport, à un commentaire critique du projet de « statut du Jura » établi par le gouvernement et qualifié d'insuffisant par la « Troisième force ».

Le droit des peuples

La réflexion sur les notions de peuples, de nationalités, d'ethnies, lâchons le mot, a toujours embarrassé profondément la gauche française, marquée par le centralisme jacobin.

Dans ce domaine toutefois, une évolution apparaît. Le PSU français s'apprête à tenir un congrès « des minorités ethniques de France ». De nombreux hommes de gauche ont pris fait et cause pour l'autonomie de la Bretagne. Le fait national basque a été démontré par Jean-Paul Sartre.

Aujourd'hui, les séparatistes affirment précisément que la solution du problème passe d'abord par une définition claire de la notion de « peuple jurassien », inscrite d'ailleurs depuis 1950 dans la Constitution bernoise.

Le Rassemblement jurassien pose en principe que le « peuple jurassien », seul appelé à choisir le destin du Jura, ne recouvre pas l'ensemble des citoyens établis dans le Jura. Sur ce point, les « Sages », en stricte application de la Constitution fédérale, confirment que le scrutin ne peut être ouvert qu'aux citoyens suisses domiciliés depuis trois mois au moins dans le Jura.

Le R.J. rejette une telle conception, qui ouvre notamment les urnes à toute une catégorie de citoyens refusant eux-mêmes de se considérer comme Jurassiens et la ferme aux Jurassiens de l'extérieur, restés profondément attachés à leur pays.

Pour l'instant, les séparatistes n'ont pas pris de position sur ce point. Il doit, selon eux, faire l'objet de la négociation à mener sous l'égide de médiateurs. Comme contribution au débat, ils ont produit les expertises des professeurs Veiter et Ermacora, spécialistes du « Droit des peuples ».

On peut discuter les conclusions de ces experts, mais il faut reconnaître, en accord avec plusieurs éminents juristes suisses, que ces rapports méritent réflexion, notamment dans les rangs de la gauche.

Les contradictions de Berne et des « Sages »

« Les lois doivent être votées par ceux auxquels elles s'appliquent », affirment, en se référant à Capi-